

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize le 06 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 25 délégués (21 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 25
Dont membres votants à voix délibérative : 25 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 28 Novembre 2016	Abstention : 0

### Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Magnier, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet, Mr Paudière.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Tétard, Mr P. Simon, Mme Simon, Mme Boudoux, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants) : Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Philippon, Mr Pillière, Mr Marinel, Mr Frex, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Fargette.

---

**Objet** : Révision du montant de la redevance « Préservation de la ressource en eau » N°20161202

- Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,
- Vu la délibération du 09 Mai 2012, portant la redevance « Préservation de la Ressource en eau » au montant de 0.095 €/m<sup>3</sup> hors taxes,
- Considérant que la mise en service de l'usine de production d'eau potable construite à Chézy Sur Marne conduit à la révision du montant de la redevance « Préservation de la Ressource en eau » perçue par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au titre des volumes prélevés sur la ressource,
- Entendu la proposition du Président visant à appliquer la diminution de la taxe sur le montant de la redevance facturée aux abonnés,
- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 22 Novembre 2016,

.../...

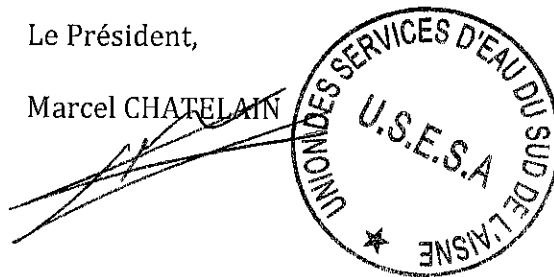
**DECIDENT**, après en avoir délibéré,

- DE REVISER le montant de la redevance « Préservation de la ressource en eau » en portant son montant actuel de 0.095 € €/m3 hors taxes au montant de **0.070 €/m3 hors taxes**.
- D'AUTORISER le délégataire Véolia en charge du recouvrement de la redevance à appliquer ce montant sur les facturations émises à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2017,
- DE PRENDRE ACTE que le montant de la redevance « Préservation de la ressource en eau » est révisable en fonction des décisions prises au sein de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20161206-20161202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2016